



COMMUNE DE LA
BARBEN

DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 06 avril 2017

L'an deux mille seize et le premier du mois d'avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'administration du CCAS de LA BARBEN a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par son président,

Étaient présents : M. Christophe AMALRIC, Mme Eva PLANES, Mme Madeleine CHAUMARD, et Mme Maryvonne GASCON formant la totalité des membres en exercice, le conseil étant composé de 4 membres.

EXCUSÉ DONNANT POUVOIR :

ABSENT :

DELIBERATION N° 03-2017

Nombre de membres
en exercice 4
Nombre de membres
présents 4
Nombre de membres
votants 4

SECRETAIRE DE SEANCE : Madeleine CHAUMARD

Date de la convocation :
30/03/2017

Objet : BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – AFFECTATION DES RESULTATS

Dans le cadre des dispositions de l'instruction comptable M14, le Conseil D'Administration doit se prononcer sur l'affectation des résultats constatés du Budget Principal de l'année 2016.

Les résultats sont :

* Résultat Section de Fonctionnement : 8 363.05 €

* Résultat Section Investissement : 0 euros

Il est proposé d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2017.

Entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : D'AFFECTER dans son intégralité, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement en recette au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2017.

LA BARBEN, le 10 avril 2017.

Le Président du CCAS



Christophe AMALRIC